

efforts organisés amènent le passage capital du discours de M. Deschanel, qui fait connaître une œuvre nouvelle, un nouveau remède aux misères humaines, un "nouveau produit" de la Mutualité :

"La dernière œuvre, dont il m'est bien agréable de vous entretenir, est la Mutualité maternelle.

"Lorsque, au lendemain du vote de la loi de 1898, nous traçons le programme d'avenir de la mutualité, on nous traitait de visionnaires. En cinq ou six ans, l'utopie est devenue réalité. Le principe d'association, que la Constituante avait aboli avec le régime corporatif et qui renaît aujourd'hui sous des formes plus libres, n'a rien produit de plus original, de plus varié, ni de plus français. C'est tout un monde nouveau, de sagesse, de concorde et de solidarité.

"Entre les innombrables œuvres écloses sous vos yeux, vous vous êtes arrêtés à l'une des plus humaines.

"En 1890, le Congrès de Berlin émit le vœu que la mère reprenne son travail quatre semaines seulement après la naissance de l'enfant. L'année suivante, la Chambre des députés inséra cette disposition dans la loi sur le travail des femmes. Mais comment grever le budget d'une pareille charge? Ici encore, c'était à l'initiative privée qu'il appartenait d'agir. Ce que l'Etat ne pouvait faire, un ingénieux philanthrope, M. Félix Poussineau, l'entreprit en 1891, avec trois chambres syn-

dicales, d'abord pour les ouvrières de l'aiguille.

"L'ouvrière versait trois francs par an ; elle recevait, après ses couches, douze francs par semaine, et si elle allaitait son enfant, une prime de dix francs. La jeune mère, hier enfant elle-même, chancelante, ébranlée, était assurée, en se préservant, de sauver aussi la fragile créature.

"Le succès de l'œuvre fut tel que l'an dernier son actif promoteur put l'étendre à l'ensemble des ouvrières du département de la Seine. Si les ressources le permettent, on pourra, l'an prochain, accepter quarante ou cinquante mille femmes, qui attendent leur admission. Le mouvement a gagné les départements. Et l'Italie, la Belgique, la Hollande, marchent sur les traces de la France.

"On a fait plus: on a voulu suivre la mère et l'enfant non seulement pendant quatre semaines, mais pendant dix-huit mois, et pour cela on a créé des consultations de nourrissons. Paris a trente sections en service et cent vingt en formation.

"La France, vous le savez, perd chaque année plus de 150,000 enfants de un jour à un an, enlevés par des maladies qu'on pourrait en partie éviter. La mutualité maternelle réduit la mortalité infantile de 25 à 6 p. c. ; il n'est pas, vous le voyez, de plus efficace remède au mal qui ronge notre race.

"Les femmes, les jeunes filles s'empressent, toujours plus nombreuses, à cette tâche pa-